

Namur, le vendredi 29 février 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Demande de MORATOIRE

Nous demandons au Ministre-Président, au Ministre de l'Energie et au Ministre de l'Environnement:

- de décréter **un moratoire sur les installations de centrales éoliennes à l'intérieur des terres**
- **de rédiger une cartographie déterminant les zones à protéger et celles où l'implantation des parcs éoliens serait envisageable, compte tenu de leur impact sur les paysages, le cadre de vie et leur rentabilité énergétique**
- **de revoir le cadre réglementaire d'implantation des éoliennes adopté le 18 juillet 2002, pour éviter l'accroissement anarchique des nuisances aux habitants, aux paysages et à la nature**
- **d'assurer avant tout la part d'électricité attribuée à la Wallonie dans le cadre fédéral par centrales en mer du Nord (off-shore) du type de la centrale Belwind (300 MW à 46 km au large de Zeebrugge). Le potentiel off-shore suffit à satisfaire les exigences de la réduction de GES (Gaz à Effet de Serre) en 2020. Les centrales « on-shore » devraient se limiter à compléter la puissance installée en mer.**

Nous demandons instamment au Ministre Antoine de rendre publique l'étude cartographique commandée par son prédécesseur, M. Michel Foret (cartographie Feltz), qui conclut que seuls 15% du territoire wallon se prêtent à l'installation de parcs à éoliennes.

De plus, la Région wallonne ne peut perdre le potentiel de 40% d'énergie éolienne qui lui est du, sur les implantations potentielles de parcs à éoliennes en mer, au large des côtes, dans le cas d'une dé-fédéralisation de la gestion des eaux territoriales. Un tel cas de figure obligerait la Région wallonne à se couvrir de plusieurs centaines d'éoliennes supplémentaires, si la Flandre se voyait octroyer la totalité du potentiel éolien de la mer du Nord.

Plate-forme Vent de Raison
(<http://ventderaison.com>)

Jean-Pierre Storder
Luc Rivet

jeanpierre.storder@yahoo.fr
luc.rivet@skynet.be